

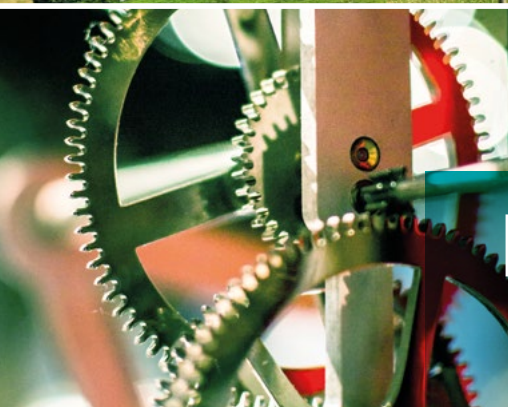


Interreg

France – Suisse



Cofinancé par
l'Union Européenne



PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE

2021-2027

LE PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE

Interreg France-Suisse est un programme de l'Union européenne cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), la Confédération suisse et les cantons, pour soutenir la Coopération territoriale européenne (CTE) qui s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion européenne. Cette dernière vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les différences de développement entre les régions européennes.

Le programme Interreg France-Suisse s'intègre dans une longue tradition de partenariat entre les territoires frontaliers français et suisse de l'arc jurassien et du bassin lémanique. Il finance des projets bénéficiant à cet espace de coopération de part et d'autre de la frontière.

La période 2021-2027 représente la sixième génération de programmes Interreg.

LES PARTENAIRES DU PROGRAMME



En France

Les **Régions** Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté,

les **Préfectures** de région Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté,

les **Départements** de l'Ain, du Doubs, de Haute-Savoie, du Jura et du Territoire de Belfort.



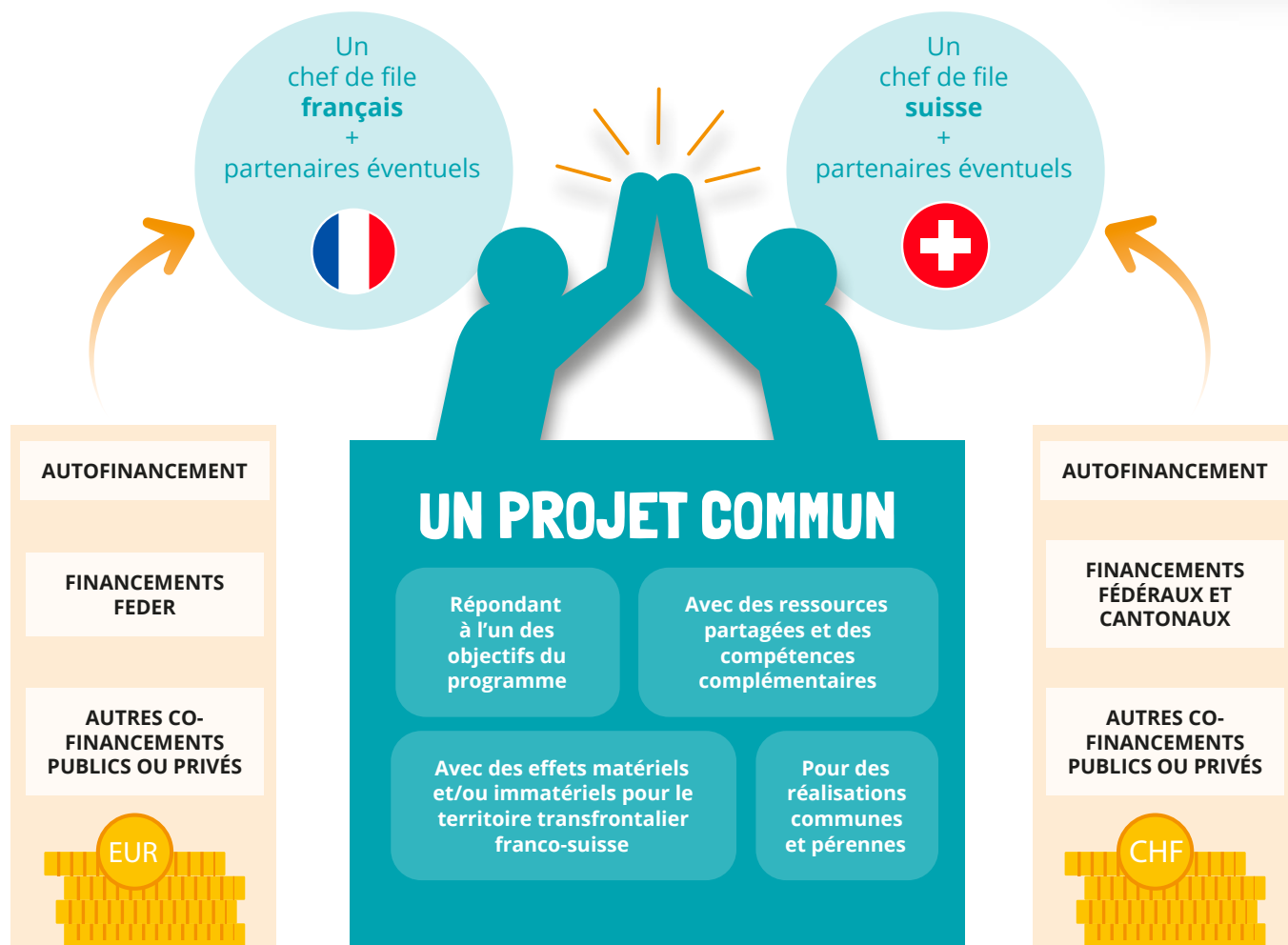
En Suisse

Les **Cantons** de Berne, de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et du Valais réunis au sein de la **Coordination Régionale Interreg** (CRI).

LE TERRITOIRE DE COOPÉRATION DU PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE



QU'EST-CE QU'UN PROJET DE COOPÉRATION ?



LES 5 PRIORITÉS DU PROGRAMME

PRIORITÉ 1

Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique

BUDGET :

17,2 M€ et
12,2 MCHF

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des objectifs suivants :

- Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables ;
- Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes ;
- Soutenir des mesures en faveur de l'accès à l'eau et d'une gestion durable de l'eau ;
- Améliorer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution.

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS :

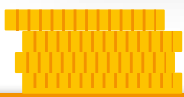
Collectivités, établissements publics, associations, organismes consulaires, entreprises, régies et gestionnaires...





PRIORITÉ 2

Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, pour le territoire



BUDGET :

**17,2 M€ et
12,7 MCHF**

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des objectifs suivants :

- Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe ;
- Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics.

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS :

Entreprises, universités et centres de recherche, associations, pôles de compétitivité, organismes d'appui aux entreprises, autorités ou établissements publics...





PRIORITÉ 3

Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales



BUDGET :

**16,2 M€ et
11,7 MCHF**

Les projets doivent s'inscrire dans l'objectif de développer et renforcer la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques. Les actions menées au titre de cet objectif ont vocation à :

- Soutenir le développement des réseaux de transport en commun afin d'améliorer les déplacements ;
- Encourager la multimodalité et développer l'interopérabilité des systèmes de transport ;
- Apporter des solutions alternatives à la voiture individuelle dans les déplacements sur la zone de coopération.

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS :

Acteurs du secteur des transports, établissements publics, gestionnaires d'infrastructures, syndicats en charge des transports...



PRIORITÉ 4



Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture

BUDGET :

**14,3 M€ et
10 MCHF**

Les projets doivent s'inscrire dans l'objectif de renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable pour le développement économique, l'inclusion et l'innovation sociales. Cet objectif est mis en œuvre via les actions suivantes :

- Mettre en place une stratégie commune de valorisation et de promotion des potentialités touristiques ;
- Développer des offres et des pratiques touristiques plus durables ;
- Promouvoir des actions culturelles transfrontalières ;
- Développer des usages numériques dans les domaines du tourisme et de la culture

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS :

Organismes publics et acteurs culturels, établissements touristiques, offices de tourisme, PME...



PRIORITÉ 5



Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse

BUDGET :

**4,8 M€ et
3,4 MCHF**

Les projets doivent s'inscrire dans l'objectif de contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération sur le territoire transfrontalier. Les actions suivantes sont notamment soutenues :

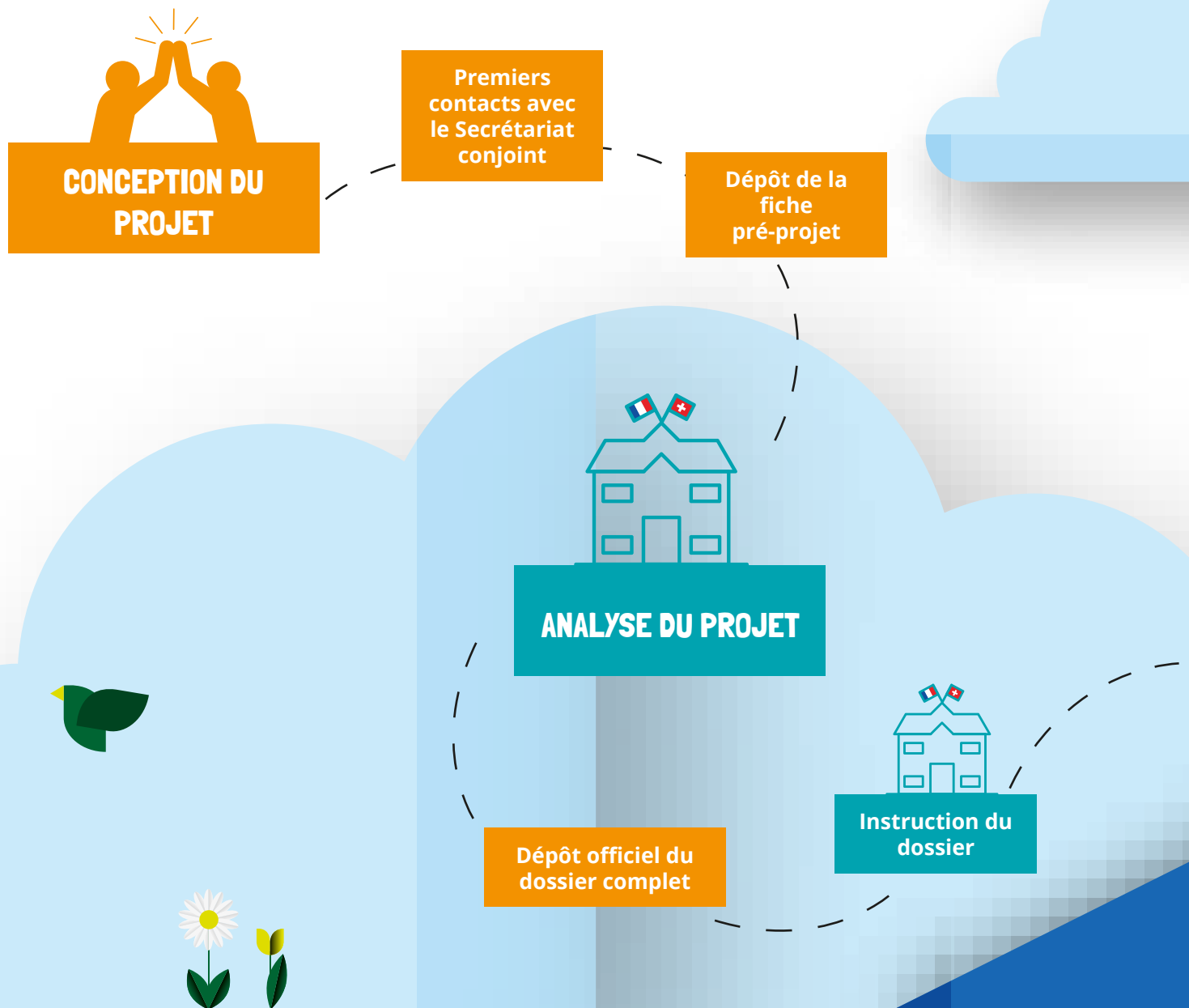
- Acquérir et partager des connaissances communes ;
- Mettre en place des stratégies de développement ;
- Créer un instrument dédié au financement des projets de petite envergure financière.

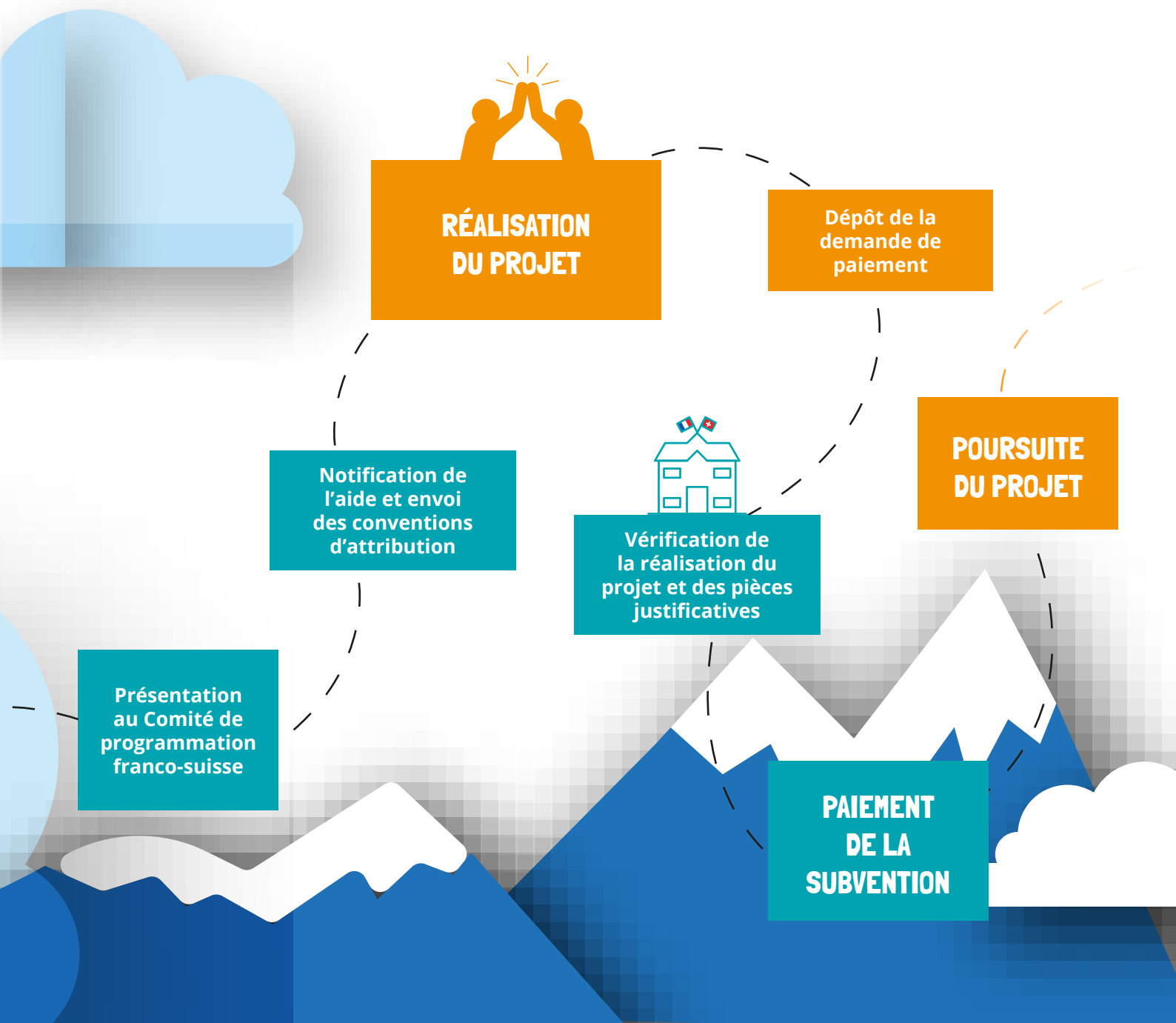
BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS :

Associations, collectivités, établissements publics, universités et centres de recherche...



LA VIE D'UN PROJET INTERREG







L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT CONJOINT

Le programme est mis en œuvre sous la responsabilité de la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion et autorité nationale en charge du financement européen (Fonds européen de développement régional - FEDER), et des cantons associés agissant en tant que Coordination Régionale Interreg suisse (CRI).

Les missions respectives d'accompagnement des porteurs de projets, d'instruction et de suivi des dossiers sont organisées conjointement par les secrétariats de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la CRI.



En France

Région Bourgogne-Franche-Comté

Besançon

+33(0)3 63 64 20 12

interreg@bourgognefranchecomte.fr



En Suisse

Coordination Régionale Interreg

La Chaux-de-Fonds

+41(0)32 889 76 86

france-suisse@interreg.ch

**Page contacts
du site web**



Conception : 53x11 studio - Crédits photos : L'éman Express - C. Pierri,
Ville de Besançon - Emmanuel Erne, Élargis tes horizons, DREAL BFC.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN
le Département

Doubs
le Département

Jura
le Département

haute
savoie
le Département

Territoire de Belfort
Le Département

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Kanton Bern
Canton de Berne

KAN-GRIPPOUN
STAT-PROBLING

RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

JURA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

line.ch
RÉPUBLIQUE ET CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

CANTON DE VALAIS
CANTON VALAIS

npr
Nouveau
paysan
régional